

Première Session du Comité Préparatoire de la Troisième
Conférence des Nations Unies sur la Préventions des Catastrophes,
Genève 14-15 juillet 2014

Intervention de la délégation du Niger par M. Ado ELHADJI ABOU,
Ambassadeur Représentant Permanent à Genève

- Messieurs les co-Présidents,
- Excellences, Mesdames et Messieurs,
- Distingués délégués,

Permettez- moi d'abord d'adresser les sincères félicitations de ma délégation aux co-présidents pour leur élection, ainsi que les autres membres du bureau, et leur exprimons plein pour la conduite des travaux à cette première session du Comité préparatoire, qui marque une étape importante vers l'organisation de la Conférence de 2015 à Sendai.

Ma délégation est donc confiante que ce processus sera conduit à son terme, dans un cadre ouvert et transparent qui garantisse l'implication de tous pour la définition du second Cadre d'Action de Sendai.

En souscrivant à la déclaration faite au nom du Groupe africain, nous tenons, avant de nous projeter vers cette Conférence de 2015, à saluer le travail accompli par le Secrétariat de l'UNISDIR pour son appui à nos Etats en vue de la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo d'une part, de même que pour toutes les actions entreprises et initiatives régionales engagées pour évaluer l'exécution de ce programme d'autre part, garantissant ainsi, la prise en compte des

données et nécessités nouvelles à l'occasion de nos prochaines délibérations.

Monsieur le co-président, c'est un fait que les catastrophes présentent un impact économique et humain très lourd pour nos Etats, et la conjonction avec les phénomènes des changements climatiques en donne une ampleur particulière dans plusieurs régions du monde. La plupart des catastrophes en Afrique notamment, sont liées à la sécheresse, avec ses conséquences sur la sécurité alimentaire des populations, la disparition du couvert végétal et la dégradation de l'environnement. Elles sont également liées à l'eau, avec les inondations qui provoquent de graves dégâts humains et matériels, entretiennent la propagation des maladies, en réduisant souvent à néant, les efforts des gouvernements en termes de réalisation d'infrastructures socio- économiques, et en plongeant dans le même temps, les populations dans la détresse et la précarité.

La vulnérabilité des Etats africains pour la plupart économiquement faibles d'une part, les capacités limitées en matière de réponse et de construction de la résilience d'autre part, sont les caractéristiques à prendre en compte dans l'évaluation des risques des catastrophes et la définition des mesures globales et intégrées nécessaires pour asseoir des bases durables de la réduction de leurs impacts négatifs. Les conclusions de la 5^e plateforme régionale Africaine pour la Réduction des Risques de Catastrophes en donne d'ailleurs l'analyse et les recommandations, à travers la déclaration ministérielle et la déclaration sommaire sous la forme d'une contribution pour le cadre post 2015.

Celle-ci met l'accent sur l'importance des cadres institutionnels adéquats pour le renforcement des capacités aux niveaux local et régional ; l'intégration de la réduction des risques de catastrophes aux changements climatiques ; la cohérence et la synergie dans la conception et la mise en œuvre des trois principaux cadres qui résulteront des différents processus d'ici 2015, notamment le post 2015 pour la réduction des risques de catastrophes, les objectifs de développement durable post 2015 et les accords-cadres sur les changements climatiques ; l'importance des investissements dans la prévention des catastrophes en créant les bases économiques indispensables à l'amélioration de l'environnement. de développer les services sociaux de base et de renforcer les systèmes de protection sociale ; améliorer les engagements au niveau national et international pour renforcer la construction des capacités par la réduction des risques de catastrophes.

Monsieur le Co-Président,

Le Cadre 2015 doit être cohérent et pragmatique, en s'appuyant sur l'évaluation du cadre précédent. Il devrait comporter des mesures spécifiques et dynamiques de renforcement des capacités et de transfert de technologie indispensables pour la réduction des risques de catastrophes. Il devrait ensuite s'appuyer sur un mécanisme favorisant la mise en œuvre d'actions coordonnées et efficaces, une approche différenciée reconnaissant la nécessité d'un soutien accru en faveur des pays les moins développés dans le cadre de cette responsabilité commune et de cette solidarité internationale pour faire face ensemble, aux risques potentiels. Ma délégation plaide aussi pour une mobilisation des ressources qui doivent revêtir un caractère additionnel, pour renforcer les actions déployées dans d'autres cadres de coopération internationale en définition pour l'après 2015.

De même, l'utilisation efficiente des ressources, évitant le double emploi et la dispersion des interventions, ainsi que le recours aux moyens d'action et aux compétences spécifiques de certaines Agences dont l'activité participe de la diminution des risques et du renforcement de la résilience est tout aussi fondamentale.

Monsieur le co-président,

Le Niger fonde beaucoup d'espoir dans le succès de nos travaux préparatoires pour que le résultat de la Conférence de Sendai reflète le niveau des engagements indispensables, pour faire face aux préoccupations liées aux risques de catastrophes et mieux assurer la résilience des communautés.

En effet, pays soumis de façon récurrente aux aléas de la sécheresse, aux inondations, aux attaques acridiennes et aux épidémies, le Niger entreprend résolument de bâtir les dispositifs et les mécanismes qui lui permettent de renforcer ses capacités de réponses aux chocs multiples et de favoriser davantage la résilience des populations.

Ce dispositif institutionnel dont l'ancrage est à un niveau élevé qu'est celui du Cabinet du premier Ministre, témoigne de toute l'importance accordée à la politique et aux mesures pour la réduction des risques de catastrophes. Cette préoccupation est du reste intégrée dans tous les documents d'orientation et les stratégies de développement économique et social. C'est ainsi que le Plan de Développement Economique et Social 2012-2015 accorde un intérêt particulier à cette question, en renforçant le rôle du Système d'Alerte Précoce et du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires.

La mise en place d'un cadre stratégique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durable appelée Initiative 3N, constitue un outil privilégié pour réduire les risques liés aux crises alimentaires récurrentes, en créant les conditions d'une résilience des populations.

C'est donc avec un immense espoir dans la suite de nos délibérations que ma délégation réitère cet appel pour le renforcement des capacités et de l'assistance nécessaire, en vue d'accompagner les efforts continus pour le renforcement du cadre national de réduction des risques de catastrophes.

Je vous remercie